

E 2001 (B) 1, 92b

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique,  
A. Dunant, à l'Ambassadeur de France à Berne, J. B. Beau*

*Copie*

*L*

Berne, 23 août 1915

En ce qui concerne les négociations en vue de faire aboutir le trust d'importation, je peux vous confirmer, à titre personnel et confidentiel, ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer il y a deux jours:

En premier lieu, nous serions disposés à ne pas insister pour que le riz soit un objet de compensation, si nous pouvons nous servir dans ce but d'un autre article dit de contrebande, dont nous admettons qu'il serait accepté dans nos négociations d'échanges.

En second lieu, pour faire face aux compensations, nous aurions l'intention de nous servir pour le moment des stocks que possèdent actuellement en Suisse les



28 AOÛT 1915

259

Gouvernements allemand et austro-hongrois, et, par conséquent, de ne pas recourir à des importations nouvelles.

Ces deux points me semblent de nature à retenir favorablement l'attention des Gouvernements avec lesquels la Suisse cause et je me plais à espérer que cela contribuera à la solution de cette négociation.